

# Cahier des charges « Maternelle au Cinéma 55 » 2025-2026



Initié en 2014 et mis en œuvre en Meuse à la rentrée 2017, « **Maternelle au Cinéma** », dont le projet est porté par l'Association nationale « L'Archipel des Lucioles », poursuit son développement dans le cadre d'un partenariat établi entre le Ministère de la Culture et de la Communication, le Centre National de la Cinématographie (CNC), le Ministère de l'Éducation Nationale et le Réseau Canopé.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Meuse en assure la coordination ; la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Région Grand Est Site de Metz subventionne le dispositif.

## Coordination de la Meuse :

### ➤ Pour l'éducation nationale :

Isabelle CHIODO, conseillère pédagogique départementale en arts plastiques, Coordinatrice départementale éducation nationale « Ecole et Cinéma », [isabelle.chiodo@ac-nancy-metz.fr](mailto:isabelle.chiodo@ac-nancy-metz.fr)

### ➤ Pour le cinéma :

Marie PHILIPPOT, directrice du cinéma Carroussel de Verdun, Coordinatrice départementale cinéma, 03 29 86 02 74

## Objectifs de l'opération Maternelle au Cinéma

- inciter les enfants à apprêhender le cinéma comme lieu de découverte culturelle
- susciter la sensibilité, curiosité et l'intérêt des élèves pour des œuvres de qualité, films contemporains ou du patrimoine
- intégrer l'exploration des œuvres filmiques dans un travail spécifique sur l'appréhension de l'image et du son, permettant l'ouverture de l'esprit critique face aux images
- inscrire l'action « Maternelle au Cinéma » dans les apprentissages, en particulier avec le projet de la classe ou de l'école
- participer à la construction du parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) de chaque élève.

## Salles associées du département

Confluences à Bar le Duc : Grégory NASLAIN - 03/29/79/05/06

Le Carroussel à Verdun : Marie PHILIPPOT - 03/29/86/02/74

François Truffaut à Commercy : Philippe BAUDRU - 06/35/55/39/33

L'Autre Cité à Stenay : Daisy MANZETTI - 03/29/85/93/99

Lux à Montmédy : Noëlle HABART, Jennifer BIVER - 03/29/80/08/77

CRAVLOR (cinéma itinérant) : Thierry CACCIATORE - 06/18/99/65/89

## Enseignants, coordinateurs et membres du comité de pilotage

### a) Les enseignants s'engagent à :

- a. Prendre connaissance du présent cahier des charges
- b. Consulter [l'espace pédagogique](#) sur le site de « L'Archipel des Lucioles »
- c. Assister avec leurs élèves à toutes les projections en salle de cinéma, respecter le calendrier de la programmation établi en concertation avec le coordinateur cinéma, inscrire cette opération dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève
- d. Réaliser des situations d'apprentissage, parmi les pistes d'exploration initiées en formation et les outils numériques proposés
- e. Participer au bilan des actions effectuées dans le dispositif

### b) Les coordinateurs s'engagent à :

- a. Organiser de deux à trois séances annuelles
- b. Mettre en place des formations autour de chaque film programmé.
- c. Répondre à l'évaluation envoyée par *L'Archipel des Lucioles* en fin d'année scolaire.
- d. Inviter les enseignants inscrits au dispositif à consulter l'espace pédagogique du site de « L'Archipel des Lucioles ».

### c) Les exploitants s'engagent à :

- a. Remettre le ou les billets de la séance aux enseignants avant la fin de la projection. Il est très important pour les jeunes élèves d'avoir un souvenir de ce moment, et pour les enseignants de s'en servir en classe afin d'expliquer qu'il s'agit d'une activité scolaire mais que s'ils retournent au cinéma en famille, ils en seront à nouveau destinataires.
- b. Présenter la salle, le dispositif de projection et les films (voir le document « [Accueillir en salle de très jeunes spectateurs](#) »)
- c. Ne pas mettre le son trop fort, les oreilles des petits étant bien plus sensibles que celles des adultes.
- d. Faire le noir progressivement lors des premières minutes de projection. Il ne faut pas plonger les enfants trop rapidement dans l'obscurité au risque de les effrayer. En même temps garder la lumière trop longtemps ne leur laisse pas le loisir de s'installer dans « l'ambiance » du programme. Il faut donc laisser la lumière jusqu'à ce que le film commence et l'éteindre doucement sur le tout début du film.
- e. Limiter la jauge à 4 classes. Quiconque a déjà assisté à la mise en place d'une projection pour des élèves d'école maternelle aura remarqué qu'il s'écoule au moins dix bonnes minutes entre les premiers arrivés et les derniers installés pour 80 enfants, et dix minutes pour des tout-petits c'est très long.
- f. Programmer des films spécifiquement cycle 1 pour les enfants à partir de 3 ans hors-temps scolaire.
- g. Inviter les parents non accompagnateurs à assister à la projection. Afin de créer un lien fort entre les jeunes spectateurs, leurs parents et la salle cinéma et permettre un moment de

partage. À de rares exceptions près, les parents ne savent pas qu'il existe des programmes spécifiquement conçus pour leurs enfants. Les inviter permettra de le leur faire découvrir et également de leur donner envie de prendre le chemin de la salle de cinéma avec leur enfant, sur le temps de loisirs.

**d) Les membres du comité de pilotage s'engagent à :**

- Apporter leur contribution pour le bon déroulement du dispositif
- Evaluer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire

**e) Les membres du comité de programmation s'engagent à :**

- Sélectionner les films de la programmation annuelle

### Financement

Les transports et les séances en salle de cinéma sont à la charge des classes engagées dans le dispositif. Le prix du billet est fixé à 3€ par film et par élève. Le principe de gratuité étant acquis pour les enseignants et les accompagnateurs.

**Pour le budget annuel des écoles, il est donc nécessaire de prévoir les frais suivants :**

- 3 séances : 9,00 € par élève
- 3 déplacements : coût du transport à définir

### Formation pour 2025-2026 autour de la programmation des films

L'accompagnement pédagogique, mené conjointement par la DSDEN de la Meuse, CANOPE et la DRAC Grand Est, s'effectuera par :

- l'envoi d'un document pédagogique à chaque classe inscrite
- une journée de formation continue inscrite au PDFC de la Meuse (le 09/10/25 au cinéma Carroussel de Verdun - public ciblé par la DSDEN de la Meuse)
- deux parcours Magistère proposés par CANOPE.

### Programmation 2025/2026

	Cycle 1 Maternelle et Cinéma
1 <sup>er</sup> T	<p><b><u>La baleine et l'escargote</u></b>            De Filip Diviak et Zuzana Čupová, Nils Hederger, Max Lang et Daniel Snaddon –République Tchèque, Suisse, Grande-Bretagne - 2018-2019 - 40 min            Programme de 3 courts-métrages</p>
2 <sup>ème</sup> T	<p><b><u>Le grand dehors</u></b>            De Sarah Roper, Nick Park, Natalia Chernysheva - 1989 à 2004 - 36 min            Programme de 3 courts-métrages</p>
3 <sup>ème</sup> T	<p><b><u>Jardins enchantés</u></b>            De Débora Cheyenne Cruchon, Nastia Voronina, Judit Orosz, Andrea Love, Phoebe Wahl, Lena von Döhren, Galen Fott - France, Russie, Hongrie, États-Unis, Suisse - 2015-2021 - 43 min            Programme de 6 courts-métrages</p>

### Modalités de l'inscription

L'inscription dans le dispositif s'effectue sur Adage, jusqu'au 6 septembre 2025.